

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1064

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne (CCIL) et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour leurs dispositifs d'accompagnement dédiés aux petites et moyennes entreprises pour l'année 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

**Conseil du 21 mars 2016****Délibération n° 2016-1064**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne (CCIL) et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour leurs dispositifs d'accompagnement dédiés aux petites et moyennes entreprises pour l'année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon agit pour garantir le développement économique du territoire, et pour le conforter comme territoire d'innovation, créateur de richesses et d'emplois. Elle intervient ainsi pour créer l'environnement le plus favorable possible à l'installation et au développement des entreprises sur le territoire.

La Métropole met ainsi en œuvre une politique visant à garantir le dynamisme du tissu économique de l'agglomération grâce à un accompagnement complet à destination de toutes les entreprises du territoire. Ceci s'exprime, d'une part, à travers le réseau d'accompagnement de la création d'entreprise "Lyon ville de l'entrepreneuriat (LVE)" et, d'autre part, à travers une animation économique territorialisée à l'échelle des conférences territoriales des maires (CTM) via un réseau de "développeurs économiques".

Dans cette optique, la Métropole a également adhéré au pacte "petites et moyennes entreprises" (PME) afin de renforcer les relations entre les PME et les grands comptes, et ainsi favoriser la croissance des PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI) de son territoire. Forte de son réseau de PME, et de sa capacité à agir en faveur du développement économique, la Métropole pourra se positionner en tant que grand compte acheteur et en tant qu'animateur des systèmes économiques du territoire.

**a) - Objectifs**

L'animation économique de proximité permet, à travers un réseau de développeurs économiques territoriaux, d'assurer un relais efficace entre les entreprises, leurs projets et les différentes structures intervenant en matière d'accompagnement des entreprises.

Cette animation économique de proximité constitue également une expertise à même d'identifier les nouveaux services dont les entreprises ont besoin. Sur cette base, la Métropole souhaite soutenir les initiatives des partenaires locaux en direction des PME de son territoire sur les thématiques suivantes : relations grands comptes - PME, intelligence économique et économies d'énergie.

C'est dans ce cadre que la Métropole souhaite renouveler son soutien à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne (CCIL) et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR).

**b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015 et bilan**Cellule information économique de Lyon

Par délibération du Conseil n° 2015-0211 du 23 mars 2015, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de la CCIL dans le cadre de son programme d'actions 2015 en faveur du renforcement de la cellule d'information économique de Lyon.

L'action de la cellule d'information économique de Lyon a été développée en faveur des PME industrielles et du service à l'industrie, et de celles éligibles au plan PME.

Sur un objectif initial de 70 missions d'information économique, 67 missions ont été réalisées au 31 décembre 2015. Ces dossiers concernent principalement les secteurs de la chimie/environnement (27 %), de la mécanique/métallurgie (24 %) et de l'étude/ingénierie (10 %). La typologie des demandes est la suivante : 58 % information clients, 19 % information concurrents, 12 % information partenaires et 11 % information fournisseurs.

Dispositif Lyon Eco Énergie en lien avec le plan climat de la Métropole (CCIL et CMAR)

Par délibération du Conseil n° 2015-0211 du 23 mars 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 203 € au profit de la CCIL et une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 750 € au profit de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour leurs programmes d'actions 2015 relatifs à l'accompagnement des TPE et des PME pour améliorer leurs performances énergétiques.

Le compte-rendu d'activité des actions des CCIL et CMAR dans le cadre de ce financement est le suivant :

Ce dispositif est opérationnel depuis le printemps 2014 sous le nom de Lyon Eco Énergie. Les Conseillers ont pris leurs fonctions le 3 mars 2014 à la CMA du Rhône et le 5 mai 2014 à la CCIL.

En 2015, 4 réunions territoriales collectives ont été organisées et 60 entreprises ont été accompagnées individuellement à la baisse de leur consommation d'énergie.

**c) - Programmes d'actions pour 2016 et plans de financement prévisionnels**Pacte PME Métropole de Lyon

L'objectif est de proposer une action partenariale, mobilisant les représentations locales (CCIL, Medef, Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)) et conduite dans le cadre de la gouvernance économique, Grand Lyon l'esprit d'entreprise, à destination des PME pour développer leur lien avec les grands comptes.

La CCIL intervient essentiellement sur 2 champs :

- aider les PME à accéder à la commande grands comptes : groupement d'entreprises, sensibilisation aux procédures, rencontre avec les acheteurs,
- favoriser les relations vertueuses entre grands comptes et PME : mise en place de rencontres d'acheteurs de grands comptes et PME, organisation d'événements dédiés à l'innovation.

Les organisations professionnelles, CGPME et MEDEF, facilitent les mises en relation entre PME et grands groupes via notamment l'organisation d'événements récurrents et sont des partenaires privilégiés pour mobiliser les réseaux locaux.

Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 49 947 € au profit de la CCIL pour la mise en œuvre du programme d'action "pacte PME métropolitain 2016". Le pilotage de cette mise en œuvre sera conduit dans le cadre de la gouvernance économique Grand Lyon esprit d'entreprise (GLEE) et selon les modalités prévues dans la convention en pièce jointe.

Cette action bénéficie d'un soutien à hauteur de 59 947 € dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) 2010-2016, conclue entre la Métropole de Lyon et la Région Rhône-Alpes.

#### Cellule information économique de Lyon

En 2016, l'objectif sera d'environ 70 missions de renseignement économique. Sur ces 70 missions, une estimation de 15 missions payantes est envisagée avec un temps de prospection plus élevé et des cibles potentiellement hors PME.

Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 70 000 €, en baisse de 12,5 %, au profit de la CCIL de Lyon pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2016.

Cette action bénéficie d'un soutien à hauteur de 45 500 € dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) 2010-2016, conclue entre la Métropole de Lyon et la Région Rhône-Alpes.

#### Dispositif Lyon Eco Énergie en lien avec le plan climat de la Métropole de Lyon (CCIL et CMAR)

Les objectifs quantitatifs ont été atteints pour la 2<sup>e</sup> année du dispositif. Les retours des entreprises accompagnées sont très positifs. La plupart d'entre elles ne disposent pas des compétences en ce qui concerne l'énergie, ce programme leur permet donc de dresser le bilan de leur situation énergétique et d'augmenter leur compétitivité par la mise en place d'actions d'économies d'énergie. Il est nécessaire aujourd'hui de maintenir le dispositif pour l'année 2016. Aussi, l'objectif partagé pour l'année 2016 est d'accompagner au moins 60 entreprises individuellement à l'optimisation de leur consommation d'énergie.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution :

- d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 203 € au profit de la CCIL pour son programme d'actions 2016 relatif à l'accompagnement des PME pour améliorer leurs performances énergétiques,
- d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 750 € au profit de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2016 relatif à l'accompagnement des TPE pour améliorer leurs performances énergétiques ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

"Dans le titre, il convient de supprimer "dans le cadre du pacte PME de la Métropole de Lyon".

Dans l'exposé des motifs, dans la section "c) - Programmes d'actions pour 2016 et plans de financement prévisionnels", il convient de supprimer les paragraphes correspondant au sous-titre "Pacte PME Métropole de Lyon".

Dans le 1<sup>o</sup> du dispositif, il convient de lire :

"a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 88 203 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne (CCIL) pour ses programmes d'actions 2016 (Cellule information économique de Lyon et dispositif Lyon Eco Énergie) ;"

au lieu de :

"a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 138 150 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne (CCIL) pour ses programmes d'actions 2016 (pacte "petites et moyennes entreprises" PME Métropole de Lyon, Cellule information économique de Lyon et dispositif Lyon Eco Énergie) ;"

### **DELIBERE**

#### **1<sup>o</sup> - Approuve :**

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 88 203 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne (CCIL) pour ses programmes d'actions 2016 (Cellule information économique de Lyon et dispositif Lyon Eco Énergie),

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 750 € au profit de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour son programme d'actions 2016 (dispositif Lyon Eco Énergie),

d) - les conventions à passer entre la Métropole, la CCIL et la CMAR définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Le montant** total à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 657382 - fonction 62 - opération n° OP01O0851.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.**